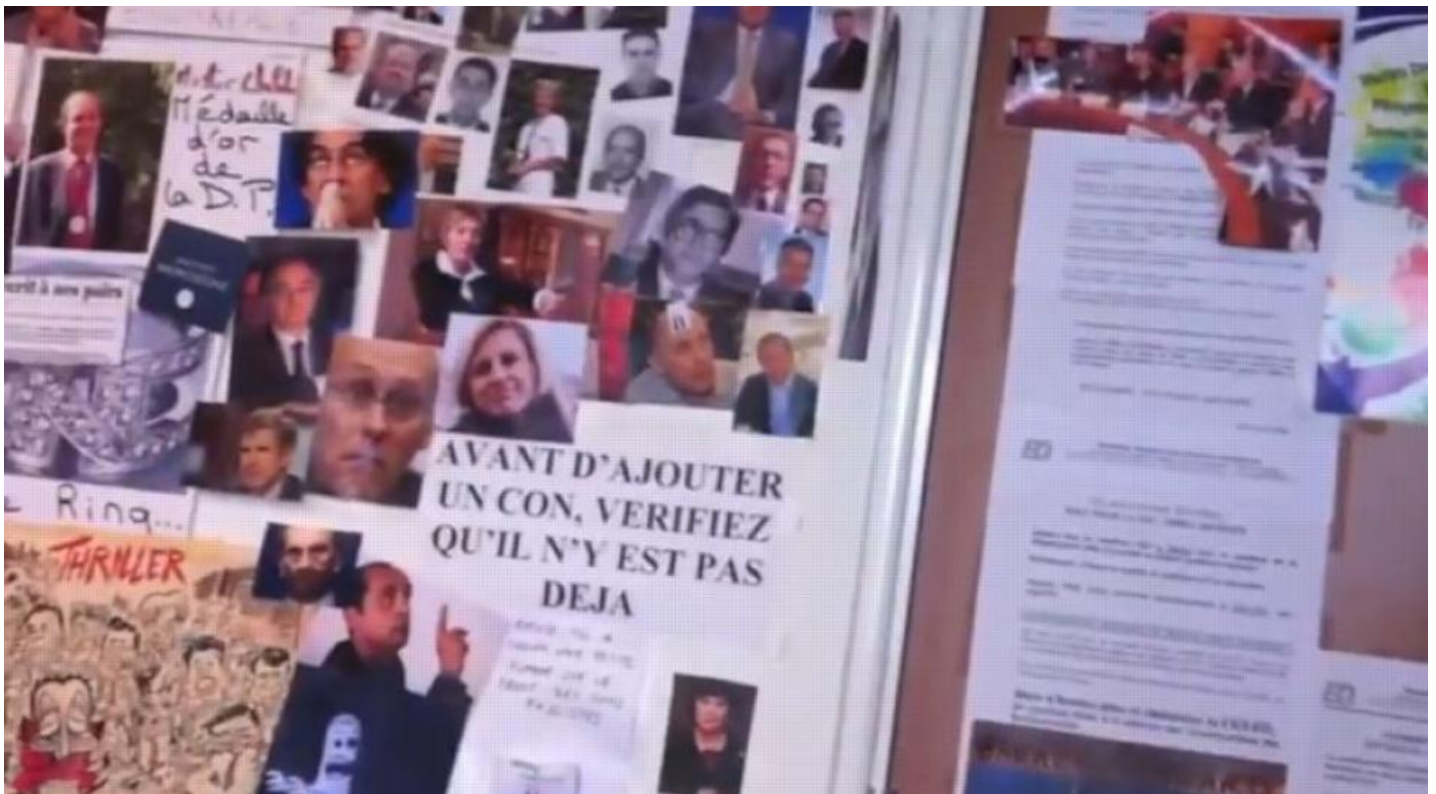


Mur des cons, saison 3, et autres absurdités de la semaine



Gilles-William Goldnadel a déposé, au nom de Robert Ménard, une plainte à l'encontre du Syndicat de la magistrature pour "soustraction d'un objet de nature à faciliter la recherche de preuves". Un nouvel acte dans l'affaire du "Mur des cons".

Avec Gilles-William
Goldnadel

La saison 3 du « Mur des cons » ne décevra pas les amateurs de franche rigolade : dans une opinion du Monde (7 mai), décidément très accueillant aux thèses du SM, la vice présidente de ce syndicat, flanquée d'un autre magistrat syndicalisé, nous donne les « raisons d'un affichage » pour le moins controversé.

On y découvre, que le seul coupable des égarements magistraux s'appelle : Nicolas Sarkozy.Oui, vous avez bien lu, c'est Sarkozy, qui par sa politique systématique de supplices, de sévices et d'humiliations infligés aux juges les aura plongés « dans la crise de nerfs ». Dès lors, le mur litigieux relèverait, je n'invente rien, « d'une réaction hystérique » ou d'un « maraboutage » au cours duquel les victimes se défouleraient en « enfonçant des aiguilles dans la photo de leurs adversaires ».

"Atlantico : C'est en réaction à cette opinion publiée dans *Le Monde* que vous avez décidé de porter plainte contre le Syndicat de la magistrature. Quels sont les enjeux et raisons de cette plainte ?

Gilles-William Goldnadel : Cette plainte est la conséquence naturelle de la première plainte en diffamation que j'ai déposée contre le syndicat de la magistrature et sa présidente, Mme Martres, au nom de Robert Ménard, puisque celui-ci était lui-même estampillé de « con » sur le mur du même nom. Lorsque j'ai vu cela, j'ai demandé à un juge de m'autoriser par ordonnance à missionner un huissier. Ceci afin qu'il aille constater par lui-même que Robert Ménard était bien sur le « mur des cons » et que l'on puisse voir si sa photo n'était pas ornée de quelques expressions supplémentaires. Le film tourné par Clément Weill-Raynal a en effet été tourné rapidement et peut être pas complètement -on ne saura sans doute d'ailleurs jamais le nombre de « cons » que contenait le mur.

Toujours est-il que quand l'huissier s'est rendu au Ministère de la justice, on lui a répondu que le mur avait été démonté. Hors, au moment où j'ai sollicité cette ordonnance, la ministre Taubira avait déjà, sur questions de l'opposition à l'Assemblée nationale, indiqué aux éventuels injuriés qu'ils avaient le loisir de saisir la justice d'une réclamation. Elle-même avait d'ailleurs décidé de saisir le Conseil Supérieur de la Magistrature, tant est si bien qu'inévitablement, les magistrats du SM ont commis le délit de disparition de preuve. Puisque c'était bien l'objet du délit qui avait disparu. Et donc un magistrat plus qu'un autre est censé respecter la loi.

Quand vous vous arrosez le droit de condamner les gens et de les mettre éventuellement en prison, la moindre des choses c'est de respecter la loi. Apparemment, c'est d'ailleurs ce qui explique très certainement le « mur des cons ». Celui-ci est pour moi est avant

tout le symbole du sentiment d'impunité dans lequel se trouvait les membres du SM. Ils veulent bien exiger des autres le respect le plus scrupuleux du droit et éventuellement leur infliger des peines de prison, mais en ce qui les concerne, sans doute habités par le sentiment de leur propre importance et de leur propre pureté idéologique et bien ils s'estimaient dans l'impossibilité de penser qu'un jour quelqu'un allait leur réclamer des comptes. Et bien je suis venu leur réclamer des comptes.

Ainsi, sera-t-il aisé de prouver une dissimulation sciemment orchestrée de leur part ? À partir du moment où le « Mur des cons » était révélé, leur incombait-il de conserver ce mur ?

J'observe tout d'abord que dans leur première explication, ils ont expliqué que c'était en vérité un « mur pour rire », que c'étaient des blagues de potache et qu'ils n'avaient pas à rougir. Donc si vous n'avez pas à rougir de quelque chose, pourquoi voudriez-vous le dissimuler, le cacher ou le détruire ? Il y a donc manifestement un rapport de cause à effet direct entre le fait que le mur ait été dévoilé, le fait même que l'on ait indiqué par la bouche même de la garde des Sceaux qu'on pouvait leur en réclamer compte et le fait qu'ils l'aient fait disparaître. Encore une fois, il s'agit de l'objet du délit, que l'on a fait sciemment disparaître.

De manière encore plus large, au-delà d'ailleurs de Robert Ménard, on ne saura jamais tous les cons qui auront été dument labélisés, épunaisés par le SM parce que le film de Clément Weill-Raynal n'est pas exhaustif, on s'en doute bien.

Quelle peut-être l'issue de la plainte ?

Il y a deux aspects dans cette affaire. Il y a d'abord cet aspect symbolique qui est très fort, c'est que vous avez des gens qui ont été pris le doigt dans le pot de confiture. Ce sont des gens qui constamment, se targuent de l'honnêteté intellectuelle, et là on voit bien qu'ils ont été pris -si j'ose dire- en flagrant délit de détestation et de mépris, ce qui évidemment est contre-indiqué lorsque vous avez prêté le serment de neutralité et de modération. Et sur le plan symbolique c'est extrêmement important de montrer que des magistrats, par ailleurs fort ombrageux et donneurs de leçons, foulent au pied la règle de droit. Ensuite, ce n'est pas du tout une procédure uniquement symbolique. Il n'y a aucune raison de penser (et je ne veux pas y croire d'ailleurs, par principe, sous prétexte qu'ils sont magistrats), qu'ils ne soient pas comptable du respect de la loi. Ils ont très clairement insulté des gens, et ont ensuite fait disparaître un élément probatoire. Et bien ils doivent en répondre, au moins autant que n'importe quel justiciable. "

Retrouver la suite de La semaine Goldnadel :

Même en faisant un très grand effort de compréhension compassionnelle, on ne voit pas très bien en quoi enfoncer une aiguille dans la photo de parents de vraies victimes, pour le coup réellement suppliciées, serait de nature à calmer les nerfs ou à juguler l'hystérie d'une magistrature rouge de colère.

Toujours est-il que les signataires, sans doute par délicatesse, n'y font pas allusion.

Pour ma part, je ne me vois pas très bien aller plaider ce genre d'arguments devant un tribunal sans déclencher un fou rire, pas forcément nerveux.

A en croire cependant les auteurs de cette opinion, nul besoin d'aller ferrailer contre les insanités murales, puisque dans un généreux mouvement d'auto-absolution, ils décrètent que « les plaintes en diffamation, injure publique ou privée de malheureux nommés du mur des cons n'aboutiront à aucune condamnation pénale du SM, car il n'avait nulle intention de diffuser ces images strictement privées ».

Pourtant, sans craindre une contradiction lourde de conséquences juridiques, les mêmes reconnaissent une ligne plus loin que « ce chef-d'œuvre de l'art brut trônait dans le local du SM, où de nombreux journalistes venaient à tout moment ».

Je suggère dès lors de poser deux questions très innocentes au élèves de l'Ecole Nationale de la Magistrature : 1 : Si plusieurs amoureux aux nerfs à fleur de peau se livrent à des actes de grande débauche dans une salle à manger en présence de tiers, conviés pour autre chose, n'y a-t-il pas outrage public à une élémentaire pudeur ? 2 : L'hystérie alléguée sera-t-elle une circonstance absolutoire ?

Ainsi qu'une petite dernière aux élèves de l'École de Médecine : iriez-vous jusqu'à préconiser le « maraboutage », pour calmer les ardeurs de juges exaspérés ? Le cas échéant, au moyen d'aiguilles, de malédictions ou plutôt d'envoûtements ?

Mercredi, Jean-François Copé, responsable du parti qui peut tristement se vanter de compter le plus de cons estampillés, a auguré d'un « Printemps des Cons »...

Immédiatement, Harlem Désir et quelques autres éminences socialistes ont cru devoir stigmatiser « la vulgarité » du prévisionniste. Curieusement, les arbitres des élégances d'un parti jadis ouvrier n'ont pas songé à adresser la même leçon de distinction linguistique au Syndicat des insulteurs.

Décidément, rien à faire contre cette incurable manie, authentique pathologie de l'indignation sélective. Je n'ose imaginer la qualification d'une droite hystérique qui planterait des aiguilles sur les photos de Jean-Marc Ayrault ou de Cécile Duflot.

À l'occasion de la commémoration, le 10 mai, de l'abolition de l'esclavage, vendredi, le « Télématin » de France 2 présentait un « reportage sur la traite négrière ». Comme toujours, la traite transatlantique commise par les occidentaux était au déshonneur. Pas un mot, en revanche, ni sur la traite barbaresque, opérée par razzia des chrétiens, ni sur l'esclavagisme arabe des noirs d'Afrique, plus ancien, plus nombreux et qui perdure encore, notamment, en Mauritanie.

Il est vrai que comme je l'écrivais dans ma « Question blanche », Madame Taubira, pour justifier de ce que sa loi mémorielle éponyme

n'incriminait que l'esclavagisme occidental, voulait éviter que « les jeunes Arabes ne portent sur leur dos tout le poids de l'héritage des méfaits des Arabes ».

Les jeunes occidentaux ont décidément très bon dos.

Jeudi 9 mai, le Figaro, citant la présidente de la SPA, révélait que les actes de cruauté et de torture envers les animaux étaient en nette augmentation. Si le nombre de vols de chiens et de chats pour l'expérimentation a diminué, le trafic d'animaux, au troisième rang des négoce illégaux, continue de se développer. La raison est simple : « il y a une absence quasi totale de répression et les bénéfiques qu'en retirent les trafiquants sont incroyables ».

Le droit des animaux à la dignité. Et pourquoi pas le débat sur la consommation de nourriture végétarienne. Voilà des thèmes audacieux que les partisans d'une écologie authentique devraient pouvoir utilement soulever. Au lieu de cela, les Verts français préfèrent se cantonner aux incantations moyenâgeuses ou gauchisantes. Difficile de dévoyer aussi dramatiquement une si noble cause.

Le Figaro du 7 mai rapporte que dans une lettre ouverte, Xavier Dolan, réalisateur du clip « Collège Boy » d'Indochine, montrant les images d'un jeune garçon, victime de harcèlement scolaire, crucifié, s'en prend à Françoise Laborde, membre du CSA.

Revenant sur les propos de celle-ci qui affirmait : « on ne dénonce pas la violence en montrant de la violence » Dolan lui rétorque : « le CSA a 35 ans de retard, qui peut ici se targuer d'avoir pu sensibiliser les générations précédentes à l'intolérance, l'agressivité et l'ostracisme ? Vous ? ». Le réalisateur pointe ensuite du doigt les innombrables films, bandes-annonces, disponibles sur Internet ou à la télévision, qui banalisent la violence.

Comment lui donner tort ? On ne dénonce pas la violence en montrant de la violence ? Alors Mme Laborde en sait plus que les instituts qui luttent aujourd'hui contre la violence routière ou les méfaits du tabac et qui ont depuis longtemps compris la nécessité de frapper les esprits, violemment.

Mais il est vrai qu'il est plus facile de tancer ceux qui luttent contre la violence faite aux jeunes plutôt que de taper sur les doigts des gangsta' rap à la petite semaine qui sévissent chaque jour sur les chaînes câblées.

Enfin, mercredi, dans le sillage du Guardian de Manchester, le Monde de Paris annonçait que le très célèbre physicien Stéphane Hawking avait décidé de renoncer à une nouvelle visite en Israël, en conformité avec la campagne de boycott de l'État juif. Dans un premier temps, l'université de Cambridge précisait que l'état de santé du grand scientifique atteint d'une grave maladie ne l'autorisait à entreprendre un nouveau voyage. Dans une lettre adressée directement au président Shimon Peres, Hawking confessait cependant avoir « subi des pressions » pour le dissuader d'honorer ses engagements.

Quoi qu'il en soit, c'est un blog politique anglais de gauche, Left Foot Forward qui a posé les questions pertinentes, et s'est interrogé sur les raisons pour lesquelles Hawking a visité la Chine « où certaines des violations des droits de l'homme les plus terribles ont lieu ».

Le journal conclut, ainsi qu'on aimerait le lire de temps à autre dans des médias français de progrès : « **Est-ce qu'Israël est l'unique mal, ou bien l'hypocrisie envers l'État juif est-elle devenue si largement acceptée parmi certains progressistes, que même un éminent scientifique comme Hawking est capable de céder aux deux poids deux mesures, comme les hypocrites et les paresseux** ».

Accessoirement, le journal rappelle que certaines des technologies qui aident Hawking à surmonter les conséquences dévastatrices de la maladie de Lou Gehring dont il est atteint ont été développées par Intel en Israël...

En tout état de cause, nous devrions nous garder d'être impressionnés par les conceptions politiques incertaines des artistes talentueux ou des scientifiques de génie. Il m'arrive de rappeler qu'Albert Einstein avait prédit qu'Hitler ne survivrait pas politiquement à l'année 1937 et que, mieux encore, Bertrand Russel incitait l'Angleterre à ne pas se défendre en cas d'invasion allemande, ce qui obligerait les nazis à mettre l'arme au pied devant la grandeur britannique...